



Supplément familial

Par Coralie

Bonjour,

je suis en poste dans la fonction publique depuis 2004.

j'ai 2 enfants, le premier né en 2006 et la deuxième née en 2006.

A la naissance, mes 2 enfants ont bien été déclarés auprès de ma RH. Je me suis aperçu depuis peu de l'existence du supplément familial, donc j'en ai fait la demande. Depuis peu, je perçois donc enfin ce SF. J'ai aussi perçu 3 mois d'arriéré.

Suis-je en droit de réclamer plus d'arriéré ?

Cordialement